



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 24 mai 2022
(OR. en)

9453/22
ADD 2

ENER 225
CLIMA 234
TRANS 320
IND 195
ENV 499
COMPET 394
CONSOM 133
ECOFIN 502

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 19 mai 2022

Destinataire: Secrétariat général du Conseil

N° doc. Cion: SWD(2022) 148 final

Objet: DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION
CONSULTATION DES PARTIES INTÉRESSÉES - RAPPORT DE
SYNTHÈSE accompagnant le document: COMMUNICATION DE LA
COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU
COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS Stratégie de l'UE pour l'énergie solaire

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2022) 148 final.

p.j.: SWD(2022) 148 final

Bruxelles, le 18.5.2022
SWD(2022) 148 final

**DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION
CONSULTATION DES PARTIES INTÉRESSÉES - RAPPORT DE SYNTHÈSE**

accompagnant le document:

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Stratégie de l'UE pour l'énergie solaire

{COM(2022) 221 final}

CONSULTATION PUBLIQUE (RAPPORT DE SYNTHÈSE)

STRATEGIE DE L'UE POUR L'ENERGIE SOLAIRE

La Commission européenne a pour la première fois annoncé son intention d'adopter une communication établissant une stratégie pour l'énergie solaire au sein de l'UE dans le programme de travail de la Commission pour 2022. Dans l'élaboration de cette initiative, les principales activités de consultation des parties intéressées ont consisté en un «appel à contributions» en ligne et en une consultation publique, qui ont été publiés le 18 janvier sur le site web de consultation «Donnez votre avis» de la Commission et sont restés disponibles pour recueillir des commentaires pendant douze semaines. En plus des activités de consultation en ligne, la Commission a également organisé une conférence virtuelle de haut niveau des parties intéressées sur la stratégie de l'UE pour l'énergie solaire, ainsi que trois ateliers au niveau technique.

La consultation visait à recueillir les réactions des États membres, des parties intéressées et des citoyens sur la portée et le contenu proposés de la stratégie et sur les éléments supplémentaires que cette stratégie devrait couvrir. Les principales parties intéressées ciblées étaient les autorités publiques, les entreprises du secteur de l'énergie solaire telles que les fabricants de produits, les promoteurs de projets ou les entreprises liées à l'intégration d'installations solaires, telles que les agrégateurs ou les fournisseurs de solutions numériques, y compris les PME; les communautés énergétiques, les associations de consommateurs; les organisations non gouvernementales; les instituts de recherche et d'innovation et toute personne qui produit ou consomme de l'énergie solaire ou s'y intéresse simplement.

Le présent document devrait être considéré uniquement comme une synthèse des contributions apportées par les parties intéressées dans ce processus de consultation. Il ne peut en aucun cas être considéré comme la position officielle de la Commission ou de ses services et il n'est donc pas contraignant pour la Commission. Les réponses aux activités de consultation ne sauraient être considérées comme un échantillon représentatif des avis de la population de l'UE.

Éventail de parties intéressées ayant participé

Les principales parties intéressées ciblées ont apporté leur contribution en répondant à la consultation publique, en formulant des commentaires dans le cadre de l'«appel à contributions» et en participant aux manifestations organisées à leur intention. La participation des entreprises du secteur de l'énergie solaire a été élevée à tous les niveaux (des microentreprises aux grandes entreprises), et différents secteurs des technologies de l'énergie solaire ont été représentés (l'énergie solaire concentrée, le solaire photovoltaïque, le solaire thermique), de même que les communautés d'énergie renouvelable et de citoyens engagés en faveur de l'énergie solaire ou y portant un intérêt. Plusieurs associations de consommateurs, organisations non gouvernementales et instituts de recherche et d'innovation ont également formulé des commentaires ou des observations. La participation des autorités publiques, que ce soit au niveau national ou local, a été limitée.

Outils et méthodes

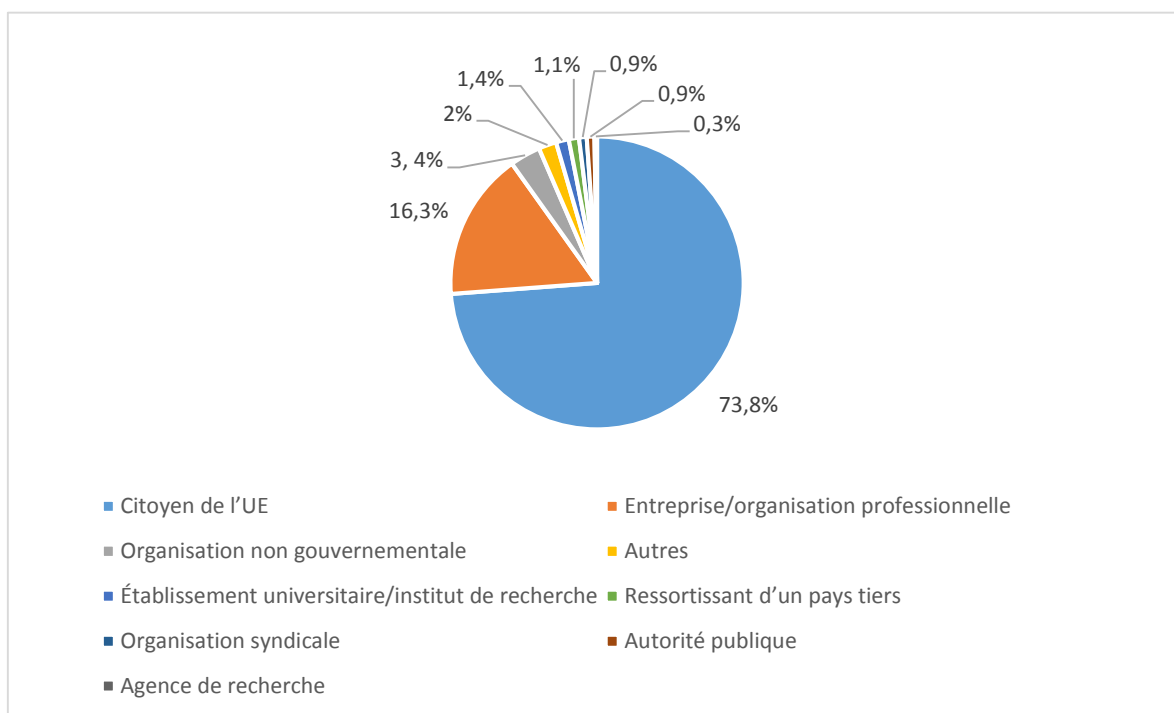
Une analyse quantitative et qualitative des réponses à la consultation publique et des

commentaires formulés à la suite de l'«appel à contributions», y compris des documents de prise de position annexés, a été menée. Les réponses aux questions à choix multiples dans la consultation publique ont été traitées à l'aide des outils d'analyse de données quantitatives dans EUSurvey. Les réponses qualitatives (les réponses aux questions ouvertes ainsi que les documents de prise de position annexés) ont été recueillies et examinées séparément des données quantitatives. Les commentaires reçus dans le cadre de l'«appel à contributions» ont été classés en fonction des allégations formulées puis ont été quantifiés.

Appel à contributions

447 personnes ou entités ont formulé des commentaires dans le cadre de l'appel à contributions. Il s'agissait toutefois de répétitions dans 92 cas et 44 commentaires ne concernaient pas le thème abordé. Par conséquent, les contributions substantielles sont en réalité au nombre de 311.

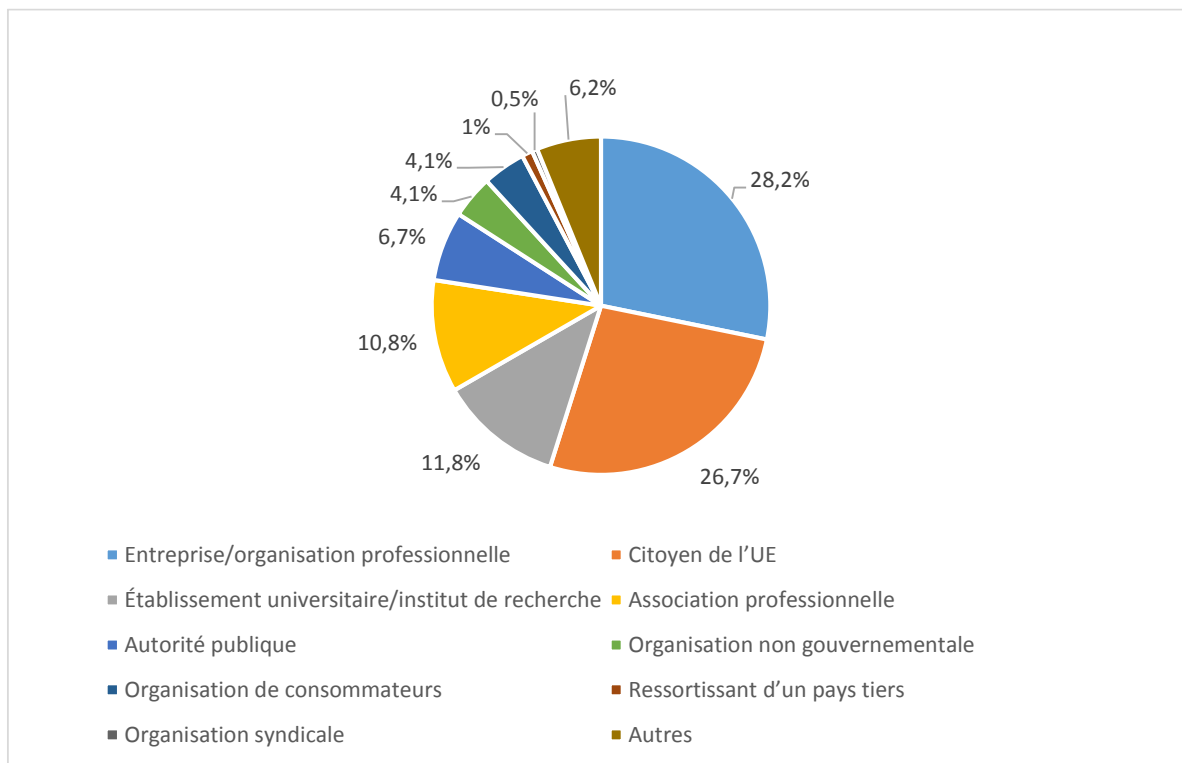
La grande majorité des commentaires provenaient de citoyens (266, y compris 4 de ressortissants de pays tiers) et d'entreprises ou d'organisations professionnelles (58), d'organisations non gouvernementales (12), d'établissements universitaires ou d'instituts de recherche (5), de centres de recherche (1), de syndicats (3), d'autorités publiques (3) et autres (7).



Questionnaire de consultation publique

La consultation publique a attiré au total 190 participants, dont la majorité était des entreprises ou organisations professionnelles (55) et des citoyens de l'UE (52). Les autres participants représentaient des établissements universitaires ou instituts de recherche (23), des associations de commerce (21), des autorités publiques (13), des organisations non gouvernementales (8), des organisations de consommateurs (3), des ressortissants de pays tiers (2), des syndicats (1) et autres (12). Par ailleurs, 12 participants ont déclaré représenter une communauté énergétique et 49 ont déclaré représenter un ou plusieurs propriétaire(s) de production d'énergie solaire à petite échelle décentralisée.

S'agissant du pays d'origine déclaré par les participants, 44 ont déclaré l'Espagne, 38 l'Allemagne, 18 la France, 14 la Belgique et l'Italie, 8 les Pays Bas, 7 la Suède, 5 l'Autriche, le Portugal et la Pologne, 4 la Grèce, 2 la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, l'Irlande, la Hongrie et Malte et 1 la Bulgarie, la Finlande, la Lituanie, la Roumanie et la Slovénie. S'agissant des participants de pays tiers, 3 ont déclaré que la Norvège était leur pays d'origine, 2 la Suisse et la Turquie, 1 le Brésil, la Chine, Israël et le Royaume-Uni.



À la question de savoir avec quelles technologies ils avaient travaillé (les participants pouvaient choisir plus d'une option), la technologie la plus fréquemment citée était le solaire photovoltaïque, décentralisé (87) ou à grande échelle (78), suivi par le solaire thermique, pour utilisation domestique (40), industrielle ou agricole (39) ou à des fins de chauffage urbain (29), tandis que 59 participants ont cité l'énergie solaire concentrée.

Résultats de la consultation publique

Appel à contributions

La grande majorité des participants (290) était favorable à un déploiement accéléré de l'énergie solaire, tandis que 21 participants y étaient opposés, sur un total de 311 participants ayant fourni une contribution substantielle. La plupart ont recommandé un déploiement à grande échelle de l'énergie solaire dans les bâtiments, une simplification de la législation et un renforcement du soutien économique. Certains ont exprimé des préoccupations quant à la concurrence dans l'affectation des sols vis-à-vis de l'agriculture, aux questions environnementales et à la sécurité dans la chaîne d'approvisionnement.

77 participants ont cité la charge administrative comme étant le principal goulet d'étranglement dans le développement de projets d'installations solaires et ont insisté sur la nécessité de raccourcir et de simplifier les procédures administratives. Certains participants (60) ont également insisté sur la nécessité d'un soutien accru sous la forme de financements, de prêts ou d'exonérations fiscales.

Certains participants ont indiqué que les bâtiments devraient produire de l'énergie renouvelable et être très efficaces en énergie, ce qui se traduirait par une réduction des coûts de l'énergie pour les ménages. Pour y parvenir, ils préconisent d'accélérer l'intégration de l'énergie solaire aux toitures, balcons, façades, murs ou autres parties des nouveaux projets de construction, ainsi qu'à l'occasion de la rénovation des bâtiments publics ou privés (85). D'autres participants ont établi un lien entre le développement de l'énergie solaire dans les bâtiments et l'intégration de l'électromobilité, en proposant d'accélérer le déploiement des emplacements de stationnement et des bornes de recharge pour véhicules électriques, y compris le long des autoroutes. D'autres participants se sont déclarés favorables au recours à des outils tels que les communautés énergétiques et l'autoconsommation pour promouvoir la production décentralisée d'énergie solaire (28) et informer le grand public des avantages et de la viabilité de l'énergie solaire (9).

Plusieurs participants (40) ont indiqué que les systèmes de stockage constituaient la meilleure solution pour permettre une flexibilité accrue dans la gestion de la production d'énergie renouvelable et pour fournir de l'énergie pendant la nuit. Certains participants ont mentionné le besoin de développer d'autres technologies solaires telles que l'énergie solaire concentrée (10) et le solaire thermique (15), sans se limiter aux panneaux photovoltaïques. Parmi les principaux défis recensés figurait le déploiement d'une main-d'œuvre possédant les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires (7).

S'agissant des aspects environnementaux, plusieurs participants ont demandé un renforcement des normes en matière de durabilité et une intensification des travaux de recherche portant sur une production efficace dans l'utilisation des ressources et sur le recyclage (30). Pour ce qui est du double usage de l'espace, de nombreux participants (34) ont préconisé de promouvoir le photovoltaïque agricole. Un nombre restreint de participants (18) s'est prononcé en faveur de la production de panneaux solaires dans l'UE («Made in Europe») pour faire en sorte que les produits photovoltaïques installés dans l'UE respectent des normes environnementales élevées et ne soient pas le produit du travail forcé et que la résilience de la chaîne d'approvisionnement soit renforcée.

Questionnaire de consultation publique

Le questionnaire de la consultation publique contenait au total 26 questions, la plupart à choix multiples, même si certaines étaient des questions ouvertes. Les questions portaient sur trois sujets: 1) accélérer le déploiement de projets d'énergie solaire, 2) faciliter l'intégration de la production d'énergie solaire dans le système électrique, et 3) renforcer la durabilité, la résilience, la compétitivité, l'innovation et la transparence tout au long de la chaîne de valeur de l'énergie solaire. Il convient d'observer que la plupart des 190 participants n'ont pas entièrement répondu à toutes les questions.

Dans la première section du questionnaire, les procédures d'octroi de permis ont été désignées comme le principal obstacle aux projets photovoltaïques par une majorité de participants (45), suivies par les problèmes de raccordement au réseau (43) et le cadre réglementaire (42). En revanche, le manque d'acceptation par le public est, parmi les obstacles jugés les moins importants, celui qui a été cité par le plus grand nombre de participants (32). S'agissant des projets d'énergie solaire concentrée, une majorité de participants (51) a considéré que le cadre réglementaire constituait le principal obstacle.

À la question concernant les facteurs qui ont une incidence négative sur l'intérêt commercial des nouveaux projets d'énergie solaire photovoltaïque à grande échelle, une majorité de participants (44) a cité comme principal obstacle l'incertitude autour du futur cadre réglementaire, suivie de celle autour des futurs régimes d'aide (40) et du manque d'incitations

au stockage hors réseau en combinaison avec les projets d'installations solaires (38). À la même question concernant les projets d'énergie solaire concentrée à grande échelle, une majorité de participants (49) a cité les systèmes fondés sur des enchères, qui ne suffisent pas à garantir des conditions de concurrence équitables, suivis par l'incertitude autour du futur cadre réglementaire (46).

Les participants ont également évalué l'importance des facteurs qui entravent le déploiement de petites installations solaires dans les bâtiments individuels. Une majorité de participants (41) a dénoncé l'absence (ou la faiblesse) de rémunération de la vente d'électricité excédentaire produite. En ce qui concerne les installations dans les immeubles comprenant plusieurs appartements, le plus grand nombre de participants (41) a indiqué que le cadre réglementaire et d'aides publiques était le principal facteur négatif, suivi par le cadre juridique applicable à la prise de décisions dans les bâtiments en copropriété avec toitures et façades communes. Environ 40 participants n'ont pas entièrement répondu à ces deux questions. Par ailleurs, la plupart des participants sont convenus que l'absence de comptage net /facturation nette se traduirait par un manque d'incitations pour de petites installations et, pour le plus grand nombre des participants ayant répondu à cette question (32 sur environ 100) les redevances d'accès au réseau et les prélèvements constituent le principal facteur négatif.

Concernant les facteurs empêchant les communautés énergétiques de jouer pleinement leur rôle dans la production, le partage et la vente d'énergie solaire, de nombreux participants (environ 90) n'ont pas entièrement répondu à la question. Les participants qui ont toutefois répondu ont majoritairement cité comme facteur principal les procédures d'appel d'offres strictes et fastidieuses pour obtenir des subventions (40), ainsi que les procédures d'octroi de permis pour mettre en place des communautés énergétiques (40 également).

Les participants ont également évalué les facteurs qui empêchent le déploiement d'installations solaires dans les zones/installations industrielles. Le plus grand nombre (37), sachant qu'environ 70 participants n'ont pas répondu à la question, a choisi l'incidence du cadre réglementaire et du régime d'aides sur l'intérêt commercial. Ont ensuite été cités l'absence de la visibilité à long terme nécessaire pour décider de procéder à de lourds investissements, le manque d'incitations à avoir davantage recours aux énergies renouvelables et les problèmes de raccordement au réseau (33 dans chaque cas). En revanche, le faible potentiel d'électrification des opérations n'a pas été perçu comme un obstacle, le plus grand nombre de participants (54) l'ayant considéré comme étant le facteur négatif le moins important.

En ce qui concerne les installations solaires thermiques, le plus grand nombre de participants (32), sachant qu'environ 100 participants n'ont pas entièrement répondu à la question, a cité le cadre réglementaire et le régime d'aides publiques, les conditions défavorables à un raccordement des systèmes de chauffage à des sources d'énergie renouvelable étant le deuxième facteur évoqué (30).

Pour encourager les autorités publiques à placer des installations solaires dans les bâtiments ou les terrains qui leur appartiennent ou qu'ils louent, une majorité de participants (83) a préconisé la fixation d'objectifs en matière d'installations d'énergie renouvelable dans les bâtiments publics comme étant l'instrument le plus approprié, alors que 69 participants se sont prononcés en faveur d'obligations légales. Environ 60 participants n'ont pas entièrement répondu à cette question.

Des producteurs agricoles primaires, y compris des associations d'agriculteurs et des associations agricoles, ont été invités à indiquer s'ils avaient investi ou prévoyaient d'investir dans des installations solaires au sein de leurs exploitations. Sur 22 participants, 10 ont répondu par l'affirmative et la plupart d'entre eux (6) ont indiqué que cela s'inscrivait dans le cadre d'un système de comptage net/facturation nette. La majorité de ceux qui n'avaient pas investi

ou ne prévoyaient pas de le faire (12 au total) a indiqué que leur décision était principalement due au manque de financement (6).

Concernant les changements réglementaires qui permettraient de créer un cadre plus favorable à une capacité photovoltaïque décentralisée supplémentaire dans des lieux autres que des bâtiments, environ 60 participants ont fait part de leurs idées. Même si les réponses étaient plutôt hétérogènes, certaines idées étaient communes à quelques participants, telles que la promotion du déploiement du photovoltaïque agricole via la mise en place d'un cadre spécifique, l'augmentation des aides financières (régimes d'aide, abattements fiscaux, etc.), ou le raccourcissement et l'allègement des procédures d'octroi de permis.

La grande majorité des participants (145) a estimé que les problèmes de compatibilité ou d'interopérabilité entre les composants d'installations photovoltaïques solaires, ou la production d'énergie solaire et les systèmes de stockage limitent le choix en équipements des consommateurs à un fournisseur, un fabricant ou une gamme de produits donnés. Parmi 78 participants ayant répondu, 45 ont indiqué que ces problèmes étaient dus à l'incompatibilité du protocole ou de la norme de communication.

S'agissant des mesures visant à faciliter l'intégration de la production d'énergie solaire au système électrique, environ 60 participants n'ont pas entièrement répondu à cette question. Le plus grand nombre de participants (101) a estimé que les petits producteurs d'énergie solaire devraient être autorisés à vendre sur les marchés de gros comme de détail.

Une majorité de participants a indiqué ne pas fournir de services de flexibilité au gestionnaire du réseau local d'électricité (74 sur 122 ayant répondu). S'agissant des obstacles à la fourniture de services de flexibilité (par la participation active de la demande, par exemple) au gestionnaire du réseau local d'électricité, le plus grand nombre de participants (51) a indiqué que l'absence de marchés locaux ou de possibilités d'échanges de pair à pair constituait le principal obstacle, suivie par la domination du marché par de grandes entreprises d'utilité publique (38).

La majorité des participants (102 réponses sur un total de 117) était d'accord sur le fait que les producteurs d'énergie solaire à petite échelle devraient être autorisés à vendre sur les marchés de gros comme de détail. Le plus grand nombre de participants (51) a considéré que l'absence de marchés locaux, de possibilités d'échanges de pair à pair, etc., était le principal obstacle à une telle participation au marché. Toutefois, environ 100 participants n'ont pas noté l'ensemble des obstacles.

Les participants n'ayant pas encore installé un accumulateur pour leurs besoins domestiques ou professionnels étaient plus nombreux que ceux qui avaient déjà procédé à une telle installation (79 contre 51). Ceux qui l'avaient fait cherchaient principalement à mieux aligner la consommation sur la production d'énergie solaire (37) et à réduire la dépendance au réseau (36); la majorité de ceux qui ne l'avaient pas fait considérait que cela coûtait trop cher par rapport à la valeur ajoutée (39). En ce qui concerne la communication des systèmes photovoltaïques solaires décentralisés avec le réseau, la plupart des participants ayant répondu ont estimé qu'il était nécessaire de disposer d'un format commun pour les données (87 réponses sur 106) et, en ce qui concerne la production de ces données, la plupart des participants ayant répondu estimaient qu'elle devrait être proche des intervalles de temps des marchés de l'électricité, voire se rapprocher du temps réel (78 réponses sur 99).

En ce qui concerne les questions liées à la chaîne de valeur, la majorité des participants (entre 121 et 150) a estimé qu'il serait pertinent d'appliquer des mesures visant à renforcer la transparence et établissant des exigences quantitatives (en ce qui concerne l'empreinte carbone, la durabilité environnementale et les conditions d'emploi) pour les produits/systèmes d'énergie

solaire vendus dans l'UE. Une grande majorité des participants (151) a estimé que la dépendance de l'UE à l'égard des produits/matériaux importés dans le secteur de l'énergie solaire était source de vulnérabilités ou de risques pour l'accélération du déploiement de l'énergie solaire et de nombreux participants (142) ont jugé probable que les difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement aient une forte incidence sur la disponibilité de solutions rentables en matière d'énergie solaire sur le marché de l'UE à moyen et long terme.

À la question de savoir quels sont les principaux facteurs qui entravent la capacité de l'UE à générer de la propriété intellectuelle et de l'innovation en lien avec la chaîne de valeur de l'énergie solaire, une majorité de participants (99) a cité la capacité limitée de fabrication à grande échelle dans l'UE. Pour ce qui est des secteurs de la chaîne d'approvisionnement du photovoltaïque présentant le potentiel le plus élevé pour renforcer la compétitivité de l'industrie de l'UE, les participants ont principalement cité des technologies innovantes telles que l'hétérojonction, la pérovskite ou les cellules en tandem (66), mais également la production de modules (56) et de cellules (55), et la fabrication des équipements (54). S'agissant des mesures qui contribueraient à la durabilité, à la compétitivité et à la résilience de la chaîne de valeur de l'énergie solaire de l'UE, l'accès à des conditions de financement favorables a été le plus souvent cité (76 participants) comme étant la mesure présentant le potentiel le plus élevé, suivi par le lancement d'un processus de projets importants d'intérêt européen commun dans le secteur de l'énergie solaire (69) et par le soutien au développement d'installations de production à grande échelle, y compris par l'intermédiaire d'une accélération des procédures d'octroi de permis (64).

Documents de prise de position

La Commission européenne a reçu 35 documents présentant des synthèses ou des positions en matière d'énergie solaire de la part d'un éventail d'organisations, y compris d'administrations publiques, d'entreprises, de gestionnaires de réseaux de distribution et de transport, du secteur privé et d'associations de citoyens, etc. Les points de vue communiqués par ce canal faisaient écho, dans une large mesure, à ceux exprimés par l'intermédiaire du questionnaire. La présente section fait donc la synthèse des besoins présentés dans ces documents et ne figurant pas dans le résumé ci-dessus.

Ce canal a permis d'enrichir le débat de nouvelles perspectives concernant les implications sociales du déploiement de l'énergie solaire, en matière de lutte contre la précarité énergétique, de soutien à l'autoconsommation collective, de réponse aux difficultés auxquelles sont confrontés les locataires pour accéder aux énergies renouvelables, etc. Les parties intéressées ont proposé des régimes d'aide ciblant les ménages à faibles revenus incapables de fournir l'investissement initial requis pour une installation utilisant l'énergie solaire ou la mise en place de mécanismes fournissant des incitations tant aux propriétaires qu'aux locataires. Afin de faciliter l'installation d'équipements fonctionnant à l'énergie solaire dans les immeubles à appartements, elles ont proposé de réviser les règles de décision dans ces bâtiments pour permettre d'accélérer et de simplifier la prise de décisions, par exemple, sur la base d'une majorité simple. Afin de promouvoir l'autoconsommation, les parties intéressées ont proposé de faire en sorte que les consommateurs puissent changer de fournisseur, ce qui améliorera la concurrence dans la rémunération de l'électricité qu'ils injectent dans le réseau; par ailleurs, certaines ont demandé que cette rémunération soit au minimum égale au prix de l'électricité sur le marché. La pleine participation des petites installations aux marchés de l'électricité a également été perçue comme nécessaire pour promouvoir un déploiement décentralisé. D'autres parties intéressées ont souligné que, dans certains cas, le déploiement sur les toitures est bloqué par les réglementations locales sur l'aspect extérieur des bâtiments et ont demandé que les procédures d'octroi de permis pour de telles installations soient simplifiées et raccourcies. Il a également été demandé que certaines taxes soient supprimées dans le cas de l'autoconsommation et du partage d'électricité et que les tarifs de réseau soient révisés pour

encourager le déploiement décentralisé de l'énergie solaire. La nécessité de mettre pleinement en œuvre la législation de l'Union existante sur les communautés d'énergie renouvelable a également été soulignée.

Dans le même temps, de nombreuses parties intéressées ont proposé des solutions pour favoriser le déploiement de grandes installations, telles qu'un mécanisme national pour recenser les zones adaptées, ou la flexibilité dans la mise en œuvre de la législation environnementale, en se servant des dérogations existantes fondées sur l'intérêt public. En parallèle, un grand nombre de parties intéressées a proposé d'opter pour une solution globale aux obstacles liés au double usage de l'espace ou des surfaces, qui s'appliquerait aux réglementations de différents secteurs, à savoir l'énergie, d'une part, et la construction, l'agriculture, les infrastructures, etc., d'autre part.

Certains gouvernements et services publics nationaux ont également souligné que l'Union européenne devrait respecter le droit des États membres de décider de leur politique énergétique et s'abstenir de proposer toute nouvelle législation dans ce secteur. En revanche, des administrations locales ont souligné que les régions ultrapériphériques de l'UE dépendaient de systèmes énergétiques isolés, tandis que leur souveraineté énergétique est protégée par l'article 349 du TFUE. Il est donc nécessaire de mettre en place à la fois des installations d'énergie renouvelable et des solutions de stockage. Les obstacles existants au déploiement du stockage ont également été soulignés par d'autres parties intéressées.

Certains secteurs industriels ont utilisé ce canal pour faire valoir leurs demandes. Il a été avancé que la chaleur solaire devrait bénéficier d'un soutien accru, afin par exemple d'être plus largement utilisée pour décarboner certains processus industriels, lorsque le potentiel est élevé mais les progrès sont lents. Le secteur de l'énergie solaire concentrée s'est montré particulièrement actif, demandant un soutien spécifique aux sources d'énergie renouvelable qui apportent de la stabilité au réseau, y compris l'énergie solaire concentrée.

Enfin, le secteur manufacturier de l'industrie solaire a présenté une série de revendications, dont sa reconnaissance en tant que secteur stratégique pour l'UE, l'accès à des financements (y compris par l'intermédiaire d'un projet important d'intérêt européen commun), la fixation d'un objectif au niveau de l'UE en matière de capacité de fabrication et la fin des droits antidumping actuels sur certains composants nécessaires à la fabrication de produits photovoltaïques.

Manifestations d'information

En plus des activités susmentionnées, la Commission a organisé une conférence virtuelle de haut niveau des parties intéressées sur la stratégie de l'UE pour l'énergie solaire le 29 mars, conférence qui a réuni 250 participants. Les intervenants étaient notamment des représentants de haut niveau des institutions de l'UE et des acteurs du secteur solaire et thermique européen: l'industrie, des organisations citoyennes, des régulateurs, des analystes, des chercheurs et la société civile. Les participants se sont unanimement déclarés favorables à l'accélération et à la facilitation du déploiement d'installations solaires, tout en conservant un niveau élevé de normes environnementales et sociales. La plupart des participants ont insisté sur l'importance du double usage de l'espace. L'importance du renforcement de la chaîne d'approvisionnement de l'Europe a également été soulignée, mais aucun consensus n'a été atteint sur les mesures qui pourraient être adoptées en ce sens au niveau de l'UE. Les discussions ont également porté sur le rôle essentiel que jouera à l'avenir un déploiement décentralisé mené par des citoyens, sur la base par exemple des communautés énergétiques.

La Commission a également participé à trois ateliers techniques sur des sujets spécifiques avec des chercheurs et des parties prenantes de l'industrie:

- dans le premier, qui portait sur les panneaux photovoltaïques intégrés aux bâtiments (BIPV), les parties intéressées ont souligné que les produits BIPV devaient faire l'objet d'une double procédure de certification, en tant que produits de construction et produits électriques, et qu'il n'existait pas de procédures homogènes de certification des produits dans l'Union;
- dans le deuxième, consacré aux perspectives et aux obstacles pour l'industrie manufacturière de panneaux solaires photovoltaïques, les parties intéressées ont fait observer que, bien que l'innovation reste un avantage essentiel de l'UE, la compétitivité de l'environnement de l'innovation est affaiblie par l'insuffisance des capacités de production. L'accès au financement a été présenté comme un besoin impérieux pour élargir les capacités de production en raison de la concurrence des produits importés qui, du point de vue des parties intéressées, résulte de conditions de concurrence déloyales au niveau international;
- dans le troisième, auquel ont participé des représentants du secteur de l'énergie solaire concentrée (secteurs de la production d'électricité d'origine solaire et du solaire thermique), les parties intéressées ont indiqué que l'énergie solaire concentrée ne devrait, selon elles, pas être en concurrence avec les panneaux solaires photovoltaïques sur la base des coûts car elle apporte une valeur ajoutée au système sous la forme de stockage thermique et peut, par exemple, fournir de l'électricité pendant la nuit. Elles préconisent donc des mécanismes de mise aux enchères reconnaissant les avantages des énergies renouvelables appelables.

Conclusions

Les résultats de la consultation publique ouverte sont en grande partie concordants avec les principales intentions de l'initiative. Ils ont révélé un soutien massif à l'accélération du déploiement de l'énergie solaire dans l'UE et au renforcement du rôle de l'industrie solaire européenne dans ce processus.

Il est important de souligner que certaines des demandes relayées par l'intermédiaire de ce processus de consultation seront examinées dans le cadre d'autres initiatives en cours ou planifiées par la Commission européenne, notamment l'initiative parallèle relative à l'accélération des procédures d'octroi de permis pour les projets liés aux énergies renouvelables, cet aspect ayant été majoritairement cité comme le principal obstacle à l'accélération du déploiement. D'autres questions sont liées à la mise en œuvre intégrale de la législation de l'Union existante et aux propositions avancées en 2021 dans le paquet «Ajustement à l'objectif 55», y compris la proposition de révision de la directive sur les énergies renouvelables.

Un des éléments centraux sur lesquels repose cette initiative est que toutes les formes de déploiement sont nécessaires pour réaliser les objectifs de l'Union en matière d'énergies renouvelables, une approche que viennent confirmer sans ambiguïté les résultats du processus de consultation. Il est nécessaire de procéder à un déploiement à grande échelle, qui doit être compatible avec d'autres affectations des terres et des normes environnementales strictes; il convient également d'encourager des formes de déploiement innovantes, combinées à des infrastructures agricoles et de transport; il faut enfin, pour soutenir un déploiement décentralisé mené par les citoyens et les communautés, mettre en place un éventail d'initiatives tout en éliminant les obstacles inutiles.

En dernière analyse, la consultation a confirmé que les parties intéressées étaient très largement favorables au renforcement du rôle de l'industrie solaire européenne, fondé soit sur les

avantages économiques dont il s'accompagnerait, soit sur la volonté de réduire la dépendance actuelle à l'égard des importations. L'UE dispose d'une panoplie d'instruments pour favoriser ce processus. Par ailleurs, la consultation a démontré l'existence manifeste d'une demande de produits d'énergie solaire qui respectent des normes élevées de durabilité.